

! LANNEANOU

- enquête au 12,

- 1809 presbytère en chapelle

Sannéanou Le 10 février 1804.

Messieurs,

j'ai l'honneur de vous faire passer mes
réponses Aux questions de votre circulaire
en date du trente janvier

10. st. jiar est notre patron. 20. il y a dans la
Sacursale 300 ames, et 400. communicants.

30. un seul pretre peut suffire. Quarto,

je suis seul nommé par nous L'evêque
comme desservant de la Sacursale. j'ai

pour confrere nous Le Coant qui ne fait
d'autres fonctions que dire la messe. 50. un seul
pretre peut suffire. 60. je me nomme
Guillaume homo agé de 34 ans originaire

de Sangoat, ordonné en 1793.

mair Le Coant S'appelle Jean agé de 59 ans ordonné
ya 33 ans. je suis mon poste depuis le quinze

janvier. je suis seul prédicateur à Lannianou

nous n'avons qu'une chappelle, Le maire et son

conseil vous présenteront leurs Certificats afin

d'en obtenir la disposition du gouvernement.

voilà mes réponses a vos questions et vous
prie de me croire avec respect, melleurs,

Votre très humble
et obéissant serviteur

homo desservant de

Lannianou

Nous Maire, adjoint & desservant de
Lannéanou certifions à monsieur L'évêque
De quimper que La chappelle de L'hopper
Dediee à St ~~Philippe~~ Fabien, est d'une grande
utilité pour notre Succursalle à consequence
Nous prions notre prélat de la presenter à l'ap-
probation du Gouvernement, soit par a
satisfaire à la somme exigée par le
Gouvernement, & nous donnant connoissance
de la main entre la quelle nous La vergerons

Lannéanou Le 15 floréal an 12.

un not. royal nul approuvé
homme desservant
de Lannéanou.

Yves Bignon Le Maire & me P. Lagarde
adjoint

Lannéanou Le 15 floréal an 12.

Monsieur

Messieurs,



je vous passe Le Certificat des
 Maire, et adjoints de Lannéanou, en
 vous Suppliant de le présentera notre
 prelat, pour ~~de~~ demander au
 gouvernement Le libre usage de la
 chapelle ~~de~~ de se glorier
 située dans notre Succursale indiquée
 nous Le Lier ou nous payerons Les 500 et
 nous Les déposerons. je suis avec respect
 Votre serviteur
 homo de sevant

Canton de Plouigneau,
Succursale de Lannéanou conservée,
qui, dans ce moment, se trouve sans Pasteur.
il y a à Lannéanou un Presbytère
appartenant à la Commune. il n'est pas
en bonne réparation, et il manque
d'attendants convenable. M^r Le Maire
promet de faire faire ce qui y manque,
ou de procurer un autre dans le Bourg
avec ses dépendances.

il n'y a à Lannéanou qu'une seule Chapelle
dédiée à St. Sébastien de Klosser,
appartenant à M^r de K. Jean Pastour
du Mescoüer en Plougastnou qu'il a
accordé aux habitants de Lannéanou
quand à la jouissance et l'usage.

Cette Chapelle de Klosser est nécessaire
et utile au culte.
